

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOURG EN BRESSE - 0101 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 12/08/2024 - 11955 - 2007 B 00384 - 495 257 099 - A.M.E.
BUREAUTIQUE

Désignation de l'entreprise : SAS A.M.E. BUREAUTIQUE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 6 RUE ELIE DESCHAMPS

01100 OYONNAX

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET*

4 9 5 2 5 7 0 9 9 0 0 0 2 0

Néant ☐

				Exercice N clos le, 13 11 22 02 31		N-1 13 11 22 02 22	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		Net 4	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB					
	Frais de développement *	CX					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF					
	Fonds commercial (1)	AH	142 600	AI	142 600	142 600	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP	70 924	AQ	33 614	37 310	44 402
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	3 955	AS	460	3 495	
	Autres immobilisations corporelles	AT	38 999	AU	17 596	21 403	28 893
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF	76 675	BG		76 675	150 375
	Autres immobilisations financières*	BH		BI			
	TOTAL (II)	BJ	333 153	BK	51 670	281 482	366 271
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT	35 392	BU		35 392	49 410
CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	145 197	BY	156	145 041	167 630
	Autres créances (3)	BZ	13 334	CA		13 334	27 385
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
DIVERS	Disponibilités	CF	231 114	CG		231 114	238 759
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			2 091
	TOTAL (III)	CJ	425 037	CK	156	424 880	485 275
COMPTES DE RÉGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	758 189	IA	51 826	706 363	851 545
Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	30 000	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

Exercice N clos le, 13 11 22 02 31

N-1 13 11 22 02 22

Net 3

Net 4

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Désignation de l'entreprise : SAS A.M.E. BUREAUTIQUE

Néant ☐

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :3.0....0.0.0.....)	DA	30 000	30 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3) - "	DD	3 000	3 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	267 287	264 239
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	42 399	163 248
	Subventions d'investissement	DJ	3 074	4 074
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	345 760	464 561
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	89 644	144 787
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	235 409	189 722
	Dettes fiscales et sociales	DY	31 315	50 840
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	4 235	1 636
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	360 603	386 984
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	706 363	851 549
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G	304 970	302 669
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

6 RUE ELIE DESCHAMPS
BF 2006
01100 OYONNAX

ANNEXE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

CAPIDEX
21 RUE DU MOULIN

01100 BELLIGNAT
04.74.81.20.60

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Composition du capital social	X
Frais d'établissement	X
Fonds commercial	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Évaluation des amortissements	X
Titres immobilisés	X
Evaluation des matières et marchandises	X
Produits à recevoir	X
Détail des charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation de l'effectif moyen	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 706 362.90 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 418 225.09 Euros et dégageant un bénéfice de 42 398.90 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Composition du capital social**

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.0000	3 000			3 000

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FONDS COMMERCIAL	142 600			142 600	
Total	142 600			142 600	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres immobilisations financières	1 875
Créances clients et comptes rattachés	700
Autres créances	4 913
Total	7 488

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Détail des charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVE	
- C.A.P. 31/12/2023	4 410
- NICOLETTI JURIDIQUE 2023	960
- C.A.P. 31/12/2023	2 682
- C.A.P. 31/12/2023	1 705
- C.A.P. 31/12/2023	800
- C.A.P. 31/12/2023	357
- C.A.P. 31/12/2023	450
CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	
- A.A.E. 31/12/2023	2 435
PROVISION POUR CONGES A PAYER	
- C.A.P. 31/12/2023	7 013
CHARGES SOCIALES S/CONGES A PA	
- C.A.P. 31/12/2023	2 148
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	
- S/SALAIRES 2020	904
- S/SALAIRES 2020	768
- CVAE MONTANT MINIMUM	67
- C.A.P. 31/12/2023	40
- C.A.P 31/12/2023	61
- C.A.P. 31/12/2023	40
Total	24 841

Charges et produits constatés d'avance

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Employés	2
Total	2

A.M.E BUREAUTIQUE
SAS au capital de 30 000 €uro
Siège Social : OYONNAX (01100) 6 Rue Elie Deschamps
R.C.S : BOURG EN BRESSE - 495 257 099

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 JUIN 2024

AFFECTATION DU RESULTAT

RESOLUTION PROPOSEE

TROISIEME DECISION

L'associé unique, après avoir pris acte que la réserve légale représente le dixième du capital social, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, soit 42 398.90 €uro, ainsi qu'il suit :

- A l'associé unique, à titre de dividendes, à concurrence de 40 020.00 €uro,
- Au compte « autres réserves », pour le solde, soit 2 378.90 €uro.

L'associé unique décide, par ailleurs, que le dividende mis en distribution, représentant un montant de 13.34 €uro par action, sera mis en paiement sur simple demande, à compter de ce jour.

L'associé unique prend, enfin, acte :

- Qu'au titre des trois précédents exercices, les dividendes distribués se sont élevés respectivement à :

Exercice	Dividendes	Dividendes par actions	Dividendes éligibles à l'abattement prévu par l'article 158-3-2 du C.G.I
31 Décembre 2020	NEANT	NEANT	NEANT
31 Décembre 2021	NEANT	NEANT	NEANT
31 Décembre 2022	160 200.00 €	53.40 €	NEANT

- Que les dividendes distribués, profitant exclusivement à une personne morale, ne donneront lieu ni à prélèvements sociaux, ni à prélèvement forfaitaire unique, ni à l'application de l'abattement visé à l'article 158-3-2 du Code Général des Impôts.

RESOLUTION ADOPTEE

TROISIEME DECISION

L'associé unique, après avoir pris acte que la réserve légale représente le dixième du capital social, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, soit 42 398.90 Euro, ainsi qu'il suit :

- A l'associé unique, à titre de dividendes, à concurrence de 40 020.00 Euro,
- Au compte « autres réserves », pour le solde, soit 2 378.90 Euro.

L'associé unique décide, par ailleurs, que le dividende mis en distribution, représentant un montant de 13.34 Euro par action, sera mis en paiement sur simple demande, à compter de ce jour.

L'associé unique prend, enfin, acte :

- Qu'au titre des trois précédents exercices, les dividendes distribués se sont élevés respectivement à :

Exercice	Dividendes	Dividendes par actions	Dividendes éligibles à l'abattement prévu par l'article 158-3-2 du C.G.I
31 Décembre 2020	NEANT	NEANT	NEANT
31 Décembre 2021	NEANT	NEANT	NEANT
31 Décembre 2022	160 200.00 €	53.40 €	NEANT

- Que les dividendes distribués, profitant exclusivement à une personne morale, ne donneront lieu ni à prélèvements sociaux, ni à prélèvement forfaitaire unique, ni à l'application de l'abattement visé à l'article 158-3-2 du Code Général des Impôts.

Cette décision a été adoptée par l'associé unique le 29 Juin 2024

**Le Président
La société AMELA
Représentée par Monsieur Mirsad CESKO**

